

Accusé de réception en préfecture
095-200058485-20230627-D_2023_080-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023



COMPTE
ADMINISTRATIF DU SICSEF
2022

Sommaire

Introduction.....	3
I. Dépenses de fonctionnement	4
1. Charges à caractère général (chapitre 011)	4
2. Charges de personnel (chapitre 012)	4
3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	4
4. Charges exceptionnelles (chapitre 67)	4
5. Dotations aux provisions (chapitre 68)	4
6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	4
II. Recettes de fonctionnement.....	5
1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)	5
2. Autres produits de gestion courante (chapitre 75).....	5
3. Produits exceptionnels (chapitre 77)	5
4. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	5
5. Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002).....	5
III. Dépenses d'investissement.....	6
1. Immobilisations corporelles (chapitre 21)	6
2. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	6
IV. Recettes d'investissement.....	7
1. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	7
2. Excédent d'investissement reporté (chapitre 001).....	7

Introduction

A compter du 1er janvier 2023, la Communauté d'agglomération est compétente en termes de « création, aménagement, développement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid ». Ainsi, la CAVP se substitue notamment au Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois-Ermont-Franconville (SICSEF) dans ses droits et obligations.

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget.

Section d'investissement

L'excédent de la section d'investissement est de 165 905,22€ et se définit comme suit :

	INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Solde (recettes-dépenses)
Résultats reportés	0,00	146 078,43	146 078,43
Opérations de l'exercice	193 447,94	213 274,73	19 826,79
TOTAUX	193 447,94	359 353,16	165 905,22

Il n'y a pas de report d'investissement de 2022 à 2023.

Section de fonctionnement

L'excédent de la section de fonctionnement est de 694 319,82 € et se définit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Solde (recettes-dépenses)
Résultats reportés	0,00	691 461,30	691 461,30
Opérations de l'exercice	526 912,63	529 771,15	2 858,52
TOTAUX	526 912,63	1 221 232,45	694 319,82

Reprise du résultat

Le résultat du compte administratif sera repris lors du vote du budget supplémentaire 2023 du budget Energies. L'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement est la suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
En section d'investissement au compte 1068	0,00
En section de fonctionnement au compte 002	694 319,82
	694 319,82

Le résultat global, toutes sections confondues est de **860 225,04 €**.

I. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2022	Répartition
011	Charges à caractère général	99 413,32 €	18,87%
012	Charges de personnel	113 103,06 €	21,47%
65	Autres charges de gestion courante	15 983,47 €	3,03%
67	Charges exceptionnelles	84 906,05 €	16,11%
68	Dotations aux provisions	232,00 €	0,04%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 274,73 €	40,48%
	TOTAL	526 912,63 €	100,00%

1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général sont de 99 K€ et comprennent notamment les dépenses suivantes :

- Les frais liés au contrôle de l'exploitation,
- La communication,
- Autres (taxes, honoraires ...).

2. Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont de 113 K€.

3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante sont de 16 K€ et concernent les indemnités des élus.

4. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles sont de 85 K€.

5. Dotations aux provisions (chapitre 68)

Les dotations aux provisions sont de 232 €.

6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont de 213 K€ et correspondent aux amortissements des immobilisations.

II. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2022	Répartition
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	24 044,24 €	4,54%
75	Autres produits de gestion courante	313 129,43 €	59,11%
77	Produits exceptionnels	1 249,52 €	0,24%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	191 347,96 €	36,12%
	TOTAL	529 771,15 €	100,00%
002	Résultat de fonctionnement reporté	691 461,30 €	

1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses sont de 24 K€ et correspondent à la redevance d'occupation du domaine public.

2. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante sont de 313 K€ et correspondent à la redevance du concessionnaire.

3. Produits exceptionnels (chapitre 77)

Les produits exceptionnels sont de 1 249 €.

4. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont de 191 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

5. Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

Le résultat de fonctionnement reporté de 2021 à 2022 est de 691 K€.

III. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2022	Répartition
21	Immobilisations corporelles	2 099,98 €	1,09%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	191 347,96 €	98,91%
	TOTAL	193 447,94 €	100,00%

1. Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles sont de 2 K€ et concernent le matériel informatique.

2. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont de 191 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

IV. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2022	Répartition
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 274,73 €	100,00%
	TOTAL	213 274,73 €	100,00%
001	Excédent d'investissement reporté	146 078,43 €	

1. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2023 sont de 102 K€ et correspondent aux amortissements des immobilisations.

2. Excédent d'investissement reporté (chapitre 001)

L'excédent d'investissement reporté de 2021 à 2022 est de 146 K€.